



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du huit avril deux mille vingt six, sous la présidence de Monsieur Etienne LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, VITTE, MOUTAUD, PINAUD, DUMIGNARD, HIVERT, VIARD, CHERVY CHAIGNEAU, DONY, MICHAUD, MADELENAT, MATHIEU, GUERET, LAHIANI, LEPINE, VERGNAUD, HENRIOT, LEROY A., GOULOUZELLE, LEROY I., CHATEAU, DEFLANDRE
formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Monsieur Jean-François LAGUIDE a donné pouvoir à Madame Mégane LEPINE

Madame Fabienne LUGUET est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 26 + 1	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Objet : Vote des taux de fiscalité

La volonté de la municipalité est de ne pas modifier les taux des taxes.

La base fiscale a été revalorisée de 0,90 % par la loi de finances 2026.

Il est proposé au conseil municipal de voter les taxes communales sans modification de taux conformément au budget qui a été soumis au conseil municipal :

- Foncier bâti département 22,93 % + Foncier bâti commune 22,52 % soit 45,45 %
- Foncier non bâti : 75,76 %
- Taxe habitation maison secondaire : 15,57 %

Sens du vote :

Adoption

Rejet 023-212317606-20260414-2026-60-DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2026
Publication : 20/04/2026

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le quinze avril deux mille vingt six.

Le Maire,



Etienne LEJEUNE

La secrétaire de séance,



Fabienne LUGUET